

PRÉAMBULE

La présente procédure vise à préciser les lignes de conduite, le processus décisionnel ainsi qu'à informer adéquatement la communauté montmorencienne, de même que la population en général de la suspension des activités ou de la fermeture du Collège en raison d'intempéries.

Il est important de noter que la culture des institutions d'enseignement supérieur au Québec est d'éviter de fermer, à moins de conditions extrêmement défavorables et exceptionnelles.

Toutefois, lorsque des conditions tout à fait exceptionnelles l'exigent, les cours peuvent être levés et les activités suspendues partiellement ou complètement ou le Collège peut être fermé.

OBJECTIF

Les objectifs poursuivis par la présente directive sont :

- D'assurer la sécurité et le bien-être des membres de la communauté montmorencienne ;
- D'assurer la diffusion rapide de l'information auprès des membres de la communauté montmorencienne ;
- De déterminer les modalités entourant la présence au travail des membres du personnel.

CHAMP D'APPLICATION

La présente directive s'applique dans le respect de la mission éducative du Collège et de l'intérêt collectif. Elle s'applique à toute la communauté montmorencienne soit : la population étudiante ainsi que tous les membres du personnel qui fréquentent les lieux du Collège ou qui participent à ses activités que ce soit au 475, boulevard de l'Avenir, au Complexe de sécurité incendie ou au Centre de la formation continue.

PRISE DE DÉCISION

Pour les cours offerts en avant-midi, tout est mis en œuvre pour informer les membres de la communauté montmorencienne le plus rapidement possible, soit avant 6 h 15.

Selon les prévisions météorologiques, tout le comité de direction est présent en conférence téléphonique le matin à compter de 5 h 30 pour évaluer la situation.

PRINCIPAUX CRITÈRES ANALYSÉS POUR UNE FERMETURE

- La quantité de neige attendue, l'accumulation rapide et la durée des précipitations
- La vitesse des vents qui pourrait limiter la visibilité
- Les conditions routières et piétonnières ainsi que le dégagement des routes et la visibilité
- Un refroidissement éolien extrême qui cause des problèmes mécaniques reliés au transport
- La combinaison de conditions hivernales difficiles comme la pluie verglaçante qui entraîne des pannes électriques ou des conditions piétonnières dangereuses.

Plusieurs informations sont consignées pour évaluer l'état de la situation au réveil, mais également analyser l'évolution des conditions météorologiques et routières prévues au cours de la journée :

- Sites Internet de Météomédia et d'Environnement Canada pour les prévisions météorologiques ;
- Site Internet du Ministère du Transport du Québec afin de valider les conditions routières à Laval et en périphérie;
- Site Internet de la Société de transport de Laval (STL) afin d'évaluer le niveau de service offert ;
- Sites Internet des établissements scolaires de la région.

À cet effet, il est important de savoir que la décision de fermer les établissements d'une commission scolaire est prise en collaboration avec les transporteurs qui évaluent la situation sur l'ensemble de leur territoire.

DÉCISION

Selon le constat de la situation et de l'évolution de la situation anticipée, le Collège peut décider de :

- Maintenir les cours tel que prévu ;
- Lever les cours et suspendre des activités partiellement dans le temps ou selon leur type ou les lieux où elles s'exercent comme par exemple :
 - Suspendre les cours et les activités en avant-midi seulement ou en cours de journée ;
 - Suspendre les cours et les activités dans certains lieux seulement ;
 - Suspendre les cours de jour, mais tenir les cours en soirée à la formation continue ;
 - Etc.
- Fermer tous ses établissements complètement.

Malgré le maintien des cours en début de journée, si la situation se détériore en cours de journée, la direction peut suspendre les activités à tout moment. Dans la mesure du possible, elle informe la communauté montmorencienne au plus tard à 10 h 30 pour les cours offerts en après-midi et au plus tard à 15 h 30 pour les cours en soirée.

COMMUNICATION

Nous informerons de la suspension des cours ou de la fermeture du Collège par le biais de ces sources :

- Site Internet du Collège et l'application mobile du Collège
- Facebook du Collège
- Par courriel :
 - À la population étudiante : par Col.NET
 - Aux membres du personnel : par Outlook
- Message vocal sur la téléphonie du Collège
- Les gestionnaires sont informés par leur direction respective
- Les présidents des différents syndicats sont informés rapidement par messagerie cellulaire

Si aucune information n'est diffusée, les cours sont maintenus selon l'horaire régulier.

DÉCISION DE VOUS DÉPLACER

Même si le Collège se prononce en faveur du maintien des cours et de l'ouverture des établissements, il appartient à chacun de prendre la décision de se déplacer ou non au Collège selon sa situation personnelle.

Si vous jugez que votre sécurité est compromise lors d'une journée d'intempéries, vous pouvez sans nul doute demeurer à la maison en prenant les modalités appropriées selon si vous êtes un membre de la population étudiante ou un membre du personnel, ces derniers ayant des banques de congés prévues afin de pallier à ce genre de situation personnelle.

AJUSTEMENT AU CALENDRIER SCOLAIRE

Dans le cas où les activités sont suspendues partiellement ou annulées en cours de journée, les professeures et les professeurs sont invités à apporter les ajustements requis à leur planification pédagogique, et dans ce cas, le calendrier scolaire n'est pas modifié.

Si les conditions météorologiques ont occasionné une fermeture du Collège, le calendrier scolaire sera révisé par la Direction des études dans les jours suivant cette fermeture afin de respecter les dispositions de la Loi. Une directive de la direction des études sera transmise à l'ensemble du corps professoral ainsi qu'aux étudiants concernant la reprise de cours au calendrier ainsi que ses modalités.